

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC
COMMUNE SAINT-BARNABE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 15

Date de convocation : 8 septembre 2023

ORDRE DU JOUR

1-Affaires scolaires :

-Point sur la rentrée 2023

-Financement garderie périscolaire pour les enfants de l'école privée

2-Personnel : création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

3-SDE : étude de rénovation de l'Eclairage Public du stade de football

4-Piégeurs de nuisibles : mise en place d'une indemnité

5-Syndicat du Lié : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable-Année 2022

6-Droit de préemption

7-Questions diverses

Présents : M.LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, Mme GAUTHIER, M.BRIAND, M. JEGLOT, Mme LE GALLO, M. DONNIO, M.BOISDRON, Mme BUZULIER, Mme GOOSSAERT, M.HAMON.

Absente excusée :

Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à Michel JOUAN

Au préalable, la parole est donnée à M. Eric LE POTTIER, M. GAUBICHET, M.BESNARD, représentants des habitants du lotissement Verlaine et de la Rue Mendès France qui sont venus exposés les raisons pour lesquelles ils ne souhaitent pas que l'antennes Bouygues Télécom soit installée au lieu dit « La Mare ». Selon eux, l'antenne ne doit pas être installée si proche des habitations, par craintes des impacts que pourrait avoir la 5G sur la santé à long terme et aussi la dépréciation du bien immobilier pour chaque propriétaire. Les élus ont bien pris en compte l'avis défavorable des riverains et en lien avec le service urbanisme de Loudéac Communauté, il va être proposé un nouvel emplacement.

Ouverture de la séance à 21 heures 10.

Secrétaire de séance : M.Franck JEGLOT

Le Procès-Verbal de la réunion du vendredi 21 juillet 2023 est approuvé.

1-AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Le Maire fait état des effectifs de la rentrée 2023 pour chaque école. Pour l'Ecole Mathurin Boscher l'effectif est de 45 élèves répartis en 2 classes -Ecole Mathurin Boscher : 45 élèves

1 Classe maternelle : 20 élèves (3TPS, 7 PS, 3 MS, 7 GS) ; 1 Classe élémentaire : 25 élèves (4 CP, 6 CE1, 4 CE2, 4 CM1, 7 CM2). Concernant l'école Jeanne d'Arc l'effectif est de 64 élèves répartis en 2 classes : 1 Classe maternelle : 33 élèves (5TPS, 13PS, 5MS, 10GS) ; 1 Classe élémentaire : 31 élèves (2CP, 6 CE1, 9 CE2, 5 CM1, 9 CM2).

Aussi, le Conseil fixe la participation aux frais de transport à 700 € pour l'année scolaire 2023-2024 pour chaque école de St-Barnabé et renouvelle l'attribution à l'école privée un forfait de 6 000 € annuel à compter de septembre 2023 pour rémunérer la personne assurant la garderie de l'école privée. Ce forfait sera versé en 2 versements, soit 2 400 €uros pour la période de septembre à décembre, puis

3 600 €uros pour la période de janvier à juin. Le montant sera identique pour les trois années scolaires à venir.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Le conseil valide la création, à compter du 01/11/2023 d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour le service technique.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3-SDE : ETUDE DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU STADE DE FOOTBALL

Le conseil approuve le projet d'éclairage public rénovation EP stade de football rue Pierre Rouxel présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Amor pour un montant estimatif de 31 700,00 € T.T.C. (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) qui comprend les travaux suivants : mise à jour du plan de récolement du réseau éclairage, fourniture et pose de 8 projecteurs de stade Philips Potivision Leds (1000W), réglage et contrôle de l'installation de nuit.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de 19 078,71 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4-PIEGEURS DE NUISIBLES : MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITE

Le conseil fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour les piégeurs de nuisibles à hauteur de 75 € par piégeur. En 2023, il y a 3 piégeurs sur la commune de Saint Barnabé. Les indemnités seront versées à la Société de chasse qui les reversera aux piégeurs.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5-SYNDICAT DU LIE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE-ANNEE 2022

Le Conseil approuve le rapport annuel pour 2022 du service public de l'eau potable établi par le Syndicat du Lié.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6-DROIT DE PREEMPTION

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption pour les terrains bâtis situés : ZB N°90 ; 2 Kerbusson pour une contenance de 00ha19a98ca ; ZB N°91 ; Lande du Fossé pour une contenance de 00ha18a88ca.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7-QUESTIONS DIVERSES

Néant

Informations diverses :

-Déploiement d'un relais Bouygues Télécom parcelle AD 155 « La Mare » : suite à la permanence de Mr Bouillaud (Bouygues Télécom) et Mme Margaux Fety (Négociatrice de Sites chez CIRCET France) du mercredi 06/09, l'installation de l'antenne ne se fera pas à cet endroit. Un autre lieu est à définir.

→ **Lecture de la pétition reçue en mairie le vendredi 8/09/2023.**

-Travaux de réhabilitation de la salle omnisports : audition des architectes le 19/10 à 10h.

-Sécurisation piétonne liaison douce Blanlin RD14 : RDV ADAC-Conseil Départemental le lundi 18/09 à 14h30.

-Réhabilitation du Pont de Trohelleuc :

-Démarrage des travaux le 16 octobre.

-Travaux dans la rivière terminés pour le 31 octobre.

-Réouverture du pont le 22 décembre.

-Organisation par la CARSAT et la MSA dans le cadre de l'opération « Pour bien vieillir Bretagne 22 » d'un atelier mémoire : réunion d'information le lundi 25/09 à 14h à la salle des Lilas.

-Prix fleurissement : mercredi 4/10 à 18h à la salle des Lilas.

Clôture de la séance : 22 heures 45.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 23 septembre 2023.

A Saint-Barnabé, le 22 septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,
M.Franck JEGLOT

Le Maire,
Georges LE FRANC